



MAIRIE DE COGGIA



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2026
N°2

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Date de la Convocation :
18/03/2026

L'An deux mille vingt-six, le dimanche 22 mars, à 16 heures, Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur ALZAPIEDI Antoine doyen d'âge des membres présents à cette séance.

**Nombres de membres
Composants l'Assemblée :**
15

**Nombres de Conseillers
En exercice : 15**

Nombre de membres

Présents : 15

Nombre de votants : 15

Quorum : 08

**Secrétaire de séance
Mme LACOUSTENE
Andrea**

ETAIENT PRESENTS : Madame FIORI Carole, Madame LIBONATI Julie, Monsieur LECA Joseph-Mathieu, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Madame ALFONSI Noelle, Monsieur LECA Frederic, Madame CERVIOTTI Fabienne, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ACCARDO Laurianne, Monsieur TORRE Xavier, Madame LACOUSTENE Andrea, Monsieur DANIELLI Francois, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame CASASUS Danielle, Monsieur FLORY Jean-Paul.

ETAIENT ABSENTS :

ETAIENT REPRESENTES :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 04 adjoints,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents :

D'approuver la création de quatre (04) postes d'adjoints au maire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre



La Maire,

Carole FIORI